

### 1. Troubles de la santé : de quoi parle-t-on ?

#### **1.1. Définition**

« La maladie est un état anormal du corps ou de l'esprit qui provoque de l'inconfort, un dysfonctionnement, ou une détresse chez la personne touchée ou chez ceux qui sont en contact avec celle-ci. Parfois on étend le sens du terme pour y inclure les blessures, les handicaps, les syndromes, les symptômes, les comportements « déviants » et les variations atypiques de structure et de fonction, alors que dans d'autres contextes ceux-ci peuvent être considérés comme des catégories à part entière ».

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 garantit à chacun le droit à l'éducation. Ce droit concerne, bien entendu, les enfants et les adolescents atteints de troubles de la santé. C'est pourquoi il est important de connaître les moyens permettant à tout élève malade de garder le lien avec l'école, tout en garantissant la continuité des soins et la continuité du parcours scolaire pour ceux qui sont momentanément absents de l'Ecole.

#### **1.2. Différentes maladies occasionnant des absences plus ou moins longues**

##### **1.2.1. Absence inférieure à 15 jours (maladie ou accident bénins)**

L'enseignant met en place dès la rentrée une organisation au sein de la classe ou de l'école pour transmettre les cours (ex : parrainage d'un élève par un autre élève).

##### **1.2.2. Maladies chroniques n'occasionnant pas d'absence (intolérances alimentaires, ...)**

Ces maladies ne perturbent pas les apprentissages. Elles sont généralement parfaitement contrôlées grâce à un certain nombre de précautions qui sont consignées dans un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

##### **1.2.3. Maladies chroniques occasionnant des absences comme les allergies, l'asthme, le diabète, la mucoviscidose, la drépanocytose...**

Ces maladies occasionnent des absences ponctuelles, courtes et fréquentes, accompagnées d'un état de fatigue. Elles peuvent à la longue entraîner, par un effet cumulatif, un retard scolaire important. Il est nécessaire de prévoir dès le plus jeune âge un étayage dans les apprentissages pour éviter les retards ou les décrochages.

Les parents, s'ils le souhaitent, informent les enseignants et/ou le médecin de l'Education Nationale de la pathologie de leur enfant.

**Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est pertinent uniquement s'il y a nécessité consécutivement à l'apparition de signes, d'une intervention ou d'une prise de médicaments pendant le temps scolaire.**

Le P.A.I. explicite :

- la conduite à tenir évoquée dans le protocole d'urgence (prise de médicaments...) soit après appel de la famille, soit après appel du 15 s'il existe des signes de gravité.

-des aménagements pédagogiques qui prennent en compte la pathologie de l'élève (exemple :séances d'E.P.S. en cas d'asthme d'effort). Il peut envisager également le recours à un Dispositif d'Assistance Pédagogique A Domicile (D.A.P.A.D.) en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile d'une durée

minimum de 15 jours. Il sera fait alors appel au Service d'Assistance Pédagogique A Domicile aux enfants malades ou accidentés (S.A.P.A.D.).

Issu d'un partenariat entre l'Inspection Académique de l'Ain, le service de la promotion de la santé en faveur des élèves et les Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain, le S.A.P.A.D. s'adresse aux élèves scolarisés du CP à la terminale absents de leur établissement scolaire suite à une maladie ou un accident pour une durée supérieure à 15 jours. Il met en place un D.A.P.A.D. qui peut être inscrit dans un P.A.I. Cette assistance pédagogique à domicile est assurée prioritairement par l'(les)enseignant(s) de l'enfant, missionné(s) par l'Education Nationale.

#### **1.2.4. Les maladies ou accidents occasionnant une absence de 15 jours à 4 mois**

Ces évènements constitueront à priori une parenthèse dans la vie de l'élève et ne l'empêcheront pas de se projeter dans l'avenir. Son souci sera de poursuivre les apprentissages dans les meilleures conditions afin de retrouver sa classe et d'assurer son passage en classe supérieure.

L'enseignant aura à cœur de garantir la continuité des enseignements ainsi que le lien avec l'école en vue de préparer son retour en classe dans les meilleures conditions. Un D.A.P.A.D. sera mis en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

#### **1.2.5. Les maladies graves /les accidents traumatiques.**

La mise en place d'un D.A.P.A.D., en complément du travail effectué par les enseignants spécialisés de l'hôpital/du centre de rééducation, s'avère pertinent. Il permet de conserver le lien avec l'école d'origine, le groupe des pairs dont l'enfant se trouve brutalement isolé. Il est indispensable de maintenir ce lien quelque soit le degré de gravité de la maladie. Cela suppose alors une étroite collaboration entre les différents acteurs : médecins, enseignants, ou tout autre partenaire.

Il permet de mobiliser l'enfant autour de savoirs scolaires dans une perspective dynamique : les apprentissages peuvent aussi contribuer au bien-être de l'élève.

Pour les absences d'une durée supérieure à 4 mois, une inscription au Centre National d'Enseignement à Distance (C.N.E.D.) est envisageable. Les élèves du premier degré peuvent bénéficier d'une aide pédagogique à domicile de 3 heures hebdomadaires dispensées par un enseignant en activité, rémunéré par le C.N.E.D. Concernant les élèves du second degré, il n'y a pas de répétiteur sauf dans certains cas très particuliers (handicap, maladie...) sur décision du médecin du C.N.E.D.

## **2. Quelques conseils pour accueillir et accompagner un élève atteint de troubles de la santé**

Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer un enfant ou un adolescent et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité et particulièrement à l'école.

Des mesures particulières doivent être prises dans l'école, dès la maternelle, et dans les établissements scolaires afin de permettre à ces enfants de suivre leur traitement, leur régime alimentaire, d'assurer leur sécurité et de compenser les inconvénients liés à leur état.

Le courrier électronique permet à l'enfant malade de rester en contact avec sa famille et ses amis, sa classe et ses enseignants s'il le souhaite.

Un accord conclu entre la Poste et le ministère de l'Éducation nationale permet aux équipes éducatives (enseignants, directeurs d'écoles et chefs d'établissement, en relation avec les parents) d'*ouvrir une boîte à lettres électronique* avec une adresse de la forme prenom.nom.suffixe@laposte.net, *aux élèves des écoles, collèges et des lycées*, dans un but d'utilisation pédagogique. Cette boîte à lettre électronique repose sur les principes fondamentaux de l'Éducation nationale de gratuité, de neutralité politique, religieuse et commerciale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

### 3. Bibliographie

#### Circulaires MEN :

- **Assistance Pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période** ⇒ mise en place des services d'assistance pédagogique à domicile, N°98-151 du 17-7-1998
- **Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période** ⇒ Projet d'Accueil Individualisé (scolarisation, prise de traitements médicamenteux, aménagements pédagogiques...), N°2003-135 du 8-9-2003

#### Pour aider les élèves à aborder la notion de maladie

##### *Cycle I*

- **Petit Ours Brun est malade**, Ed. Centurion Jeunesse
- **Tirebouchonet a la rougeole**, J. GIRARDON, Ed. Père Castor Flammarion
- **A l'hôpital**, A. CIVARDI, Ed. Mes Premières Expériences
- **Je suis très, très malade**, V. CHENEAU, Ed ; Bobos Câlins-Nathan
- **La visite chez le docteur**, H. OXENBURY, Ed. Albin Michel Jeunesse
- **Quand je me soigne**, I. SANCHEZ, Ed. Ecole des Loisirs

##### *Cycle II*

- **Max va à l'hôpital**, D. de ST MARS, Ed. Calligram
- **La copine de Lili a une maladie grave**, D. de ST MARS, Ed. Calligram
- **La vache orange**, HALE, Ed. Flammarion
- **Clémentine est malade**, D. BARRIOS DELGADO, Ed. Du Cerf
- **Au revoir blaureau**, S. VARLEY, Ed. Folio Benjamin (thème de la mort)

##### *Cycle III*

- **Opéré d'urgence**, J. CASSABOIS, Farandole
- **Chef de famille**, B. PESKINE, Ecole des Loisirs
- **La petite fille incomplète**, M. DELERM, Ipomée Albin Michel
- **Grand-Père est mort**, DE BODE-BROERE, Ed. Hatier

##### *Second degré*

- **Mamie mémoire**, Hervé Jaouen, Gallimard jeunesse.
- **Tu seras la risée du monde**, Jean-Paul Nozière, La Martinière jeunesse.
- **Un âge pour tout**, Daniel Manier, Hachette jeunesse.
- **Une vie à tout prix**, Roger Judenne, Rageot.

#### Pour aider les enseignants à accompagner les élèves

- **Quand l'école va au domicile**, P. BOURDON et J. ROY, Editions Delagrave, 2006
- **L'école partagée**, ouvrage disponible sur commande à la Fédération Générale des Associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public - 108, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris - tél : 01 43 14 83 83
- **Dis maîtresse, c'est quoi la mort ?**, ouvrage collectif, CRDP de Dijon, interrogations et préoccupations des enfants, réponses des adultes. Situations éducatives pour une prise en charge de « situations de mort »
- **LIVRE BLANC: accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école**,

#### Vidéos

- **Julie, 6 ans**, film 33 min avec livret, thème de l'hôpital, à louer ou acheter à Apache BP162 - 92185 Antony Cedex - tél/fax : 01 42 37 61 88 – adresse mél : apache-asso@wanadoo.fr

#### Sites

- <http://www.lespep.org> site de la Fédération générale des PEP - Accompagnement de l'Enfant et de la Famille - Elève malade ou accidenté
- <http://www.ia01.ac-lyon.fr/> - Santé, social - Service de promotion de la santé en faveur des élèves adresse mél : ce.ia01-ssanelv@ac-lyon.fr

- <http://www.integrascal.fr/> site destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des élèves malades et/ou handicapés
- <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/> site sur la scolarisation des élèves à besoins spécifiques, entrée « scolarisation des enfants malades »
- <http://www.assistancescolaire.com/Partner/Maif>

La MAIF propose gratuitement une « Assistance scolaire personnalisée » aux élèves, du primaire à la terminale, disposant d'une connexion à Internet, à condition qu'ils soient inscrits par un sociétaire de la MAIF. Aide particulièrement intéressante au niveau du collège où l'élève peut travailler toutes les matières et disposer d'explications concernant des exercices figurant sur les manuels de mathématiques et de français utilisés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

### Contacts

- **ADPEP01** (Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain) - **S.A.P.A.D.** : Mme Corinne GREMAUD  
Maison de l'Enseignement, 7 avenue Jean-Marie Verne 01000 Bourg-en-Bresse  
Tél : 04 74 23 71 09 - Fax : 04 74 24 65 53 – adresse mél : [sapad01@wanadoo.fr](mailto:sapad01@wanadoo.fr)

Merci à Corinne Grémaud pour sa participation à l'élaboration de ce fascicule